

RCS : DIJON  
Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00558  
Numéro SIREN : 849 342 407  
Nom ou dénomination : 2 A D BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Ce dépôt a été enregistré le 26/08/2022 sous le numéro de dépôt 8459

**2 A D BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Sigle 2AD BFC**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 20 000 Euros**  
**Siège social : 21200 LEVERNOIS**  
**Zone Artisanale Les Bonnes Filles**  
**849 342 407 R.C.S. DIJON**

---

**B I L A N**

**Déposé au Greffe du Registre du Commerce et des Sociétés**

**EXERCICE CLOS**  
**LE 30 SEPTEMBRE 2021**

**Certifié conforme**  
**La Gérance**

*Demil GEORGES*



Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2AD BFC</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>						
Adresse de l'entreprise : <b>ZA LES BONNES FILLES</b>		Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>						
Numéro SIRET * <b>8 4 9 3 4 2 4 0 7 0 0 0 3 8</b>			Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N, clos le, <b>30092021</b>		N-1 <b>30092020</b>				
		Brut <b>1</b>		Amortissements, provisions <b>2</b>				
		Net <b>3</b>		Net <b>4</b>				
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC				
		Fonds commercial (1)	AH	AI	169 500	169 500		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AC				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AC				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	396 386	86 046		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	58 020	22 122		
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
			Autres participations	CU	CV			
Créances rattachées à des participations	BB		BC					
Autres titres immobilisés	BD		BE					
Prêts	BF	BG						
Autres immobilisations financières *	BH	BI	53 201		3 186			
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>677 107</b>	<b>BK</b>	<b>108 168</b>	<b>568 938</b>	<b>311 796</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	34 497		34 497	24 093
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	119 847	270	119 578	89 532
		Autres créances (3)	BZ	CA	45 905		45 905	13 981
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG	117 885		117 885	128 724	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	3 341		3 341	2 322	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>321 475</b>	<b>CK</b>	<b>270</b>	<b>321 206</b>	<b>258 652</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecarts de conversion actif * (VI)	CN							
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>998 582</b>	<b>1A</b>	<b>108 438</b>	<b>890 144</b>	<b>570 448</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an : CR 270		
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SARL 2AD BFC</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....20.000..... )	DA	20 000	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 000	26
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	886	500
	Report à nouveau	DH		
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>33 214</b>	<b>2 360</b>
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TO TAL (I)</b>	DL	<b>56 099</b>	<b>22 886</b>
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TO TAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TO TAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	683 317	448 845
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	85 252	36 404
	Dettes fiscales et sociales	DY	54 799	57 820
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	10 678	4 493
Compte régul.	EB			
Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TO TAL (IV)</b>	EC	<b>834 045</b>	<b>547 562</b>	
Ecarts de conversion passif *	ED			
<b>TO TAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>890 144</b>	<b>570 448</b>	
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	150 728	98 717	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2AD BFC</b>		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	501 783	FB		FC	501 783	243 858
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	27 418	FH		FI	27 418	21 224
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	529 201	FK		FL	529 201	265 082
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	1 447	15 043
	Autres produits (1) (11)					FQ	71 502	61 400
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	<b>602 150</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	176 640	82 242
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(10 404)	(2 216)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	141 534	83 463
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	5 769	2 155
	Salaires et traitements *					FY	139 538	110 005
	Charges sociales (10)					FZ	36 834	27 219
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$				GA	62 616	33 818
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	270	1 446
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	8 165	3 715
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	<b>560 962</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>						GG	<b>41 188</b>	<b>(321)</b>
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP		
CHARGES FINANCIERS	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU		
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV		
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	<b>41 188</b>	<b>(321)</b>

Désignation de l'entreprise <b>SARL 2AD BFC</b>			Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	496	6
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	9 764	6 914
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	<b>10 260</b>	<b>6 920</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	44	15
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	5 275	3 306
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	<b>5 318</b>	<b>3 321</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI	<b>4 942</b>	<b>3 599</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	12 916	918	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	<b>612 410</b>	<b>348 445</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	<b>579 196</b>	<b>346 085</b>
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>			HN	<b>33 214</b>	<b>2 360</b>
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
			IG		
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP		
			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC		
			RD		
	(9)	Dont transferts de charges	A1	1	15 043
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) de l'exploitant (13) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	8 165	3 715	
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS					
PRODUITS DE CESSON IMMOBILISATION					
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels			5 318	10 260	
VALEUR NETTE COMPTABLE IMMOBILISATION					
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

## SOMMAIRE DE L'ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

	INFORMATIONS	
	PRODUITES	NON APPLICABLES
(I) FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	X	
(II) REGLES ET METHODES COMPTABLES		
2.1 dérogations aux principes, règles et méthodes de base, comparabilité des exercices.	X	
2.2 choix effectués dans les options proposées par le code de commerce, le décret n°83.1020 du 29.11.83, le plan comptable général.	X	
2.21 méthode utilisée pour le calcul des amortissements	X	
2.22 méthode utilisée pour le calcul des provisions	X	
2.23 méthode utilisée pour l'évaluation des stocks et en-cours	X	
(III) COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT		
3.1 état de l'actif immobilisé	X	
3.2 état des amortissements	X	
3.3 état des provisions	X	
3.4 état des échéances des créances et des dettes	X	
<b>INFORMATIONS ET COMMENTAIRES SUR</b>		
3.5 éléments constitutifs des frais d'établissements		NA
3.6 éléments constitutifs des frais de recherche		NA
3.7 éléments constitutifs du fonds commercial	X	
3.8 produits à recevoir	X	
3.9 charges à payer	X	
4.0 charges constatées d'avance	X	
4.1 produits constatés d'avance		NA
4.2 composition du capital social	X	
4.3 parts bénéficiaires		NA
(IV) ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
1. crédit bail		NA
2. engagements financiers	X	
3. dettes garanties par des sûretés réelles	X	
4. comptes consolidés		NA
5. entreprises liées	X	
6. liste des filiales et participations		NA
(V) INFORMATIONS OBLIGATOIRES DANS L'ANNEXE DE BASE		
<b>RAPPEL</b>		
ce complément d'informations s'impose lorsque l'entreprise satisfait à 2 des 3 conditions suivantes		
total du bilan	> 4.000.000	EUROS
chiffre d'affaires HT	> 8.000.000	EUROS
nombre de salariés permanents	> 50	SALARIES
5.1 montant des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance		NA
5.2 ventilation de l'impôt (is) entre éléments d'exploitation et éléments exceptionnels		NA
5.3 ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité		NA
5.4 ventilation par catégorie de l'effectif moyen		NA
5.5 indication des accroissements et allègements de la dette future d'impôt (décalage entre régime fiscal et traitement comptable).		NA

ANNEXE

annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2021  
dont le total est de 890 144 EUROS

et au compte de resultat de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2021  
dont le total des produits est de 612 410 EUROS

dégageant un resultat de ( Bénéfice ) 33 214 EUROS

l'exercice écoulé a une durée de 12 mois recouvrant la periode  
du 01.10.2020 au 30.09.2021

les notes et tableaux énumérés au sommaire ci-avant font partie intégrante des comptes annuels.

- I -

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Néant

les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

continuité de l'exploitation,  
permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,  
indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### **2.1 DEROGATIONS AUX PRINCIPES, REGLES ET METHODES DE BASE, COMPARABILITE DES EXERCICES.**

selon l'autorité des normes comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014, aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

#### **2.2 CHOIX EFFECTUES DANS LES OPTIONS PROPOSEES PAR LE CODE DE COMMERCE,**

selon l'article 214-9 du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014, relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, à la définition et la comptabilisation et l'évaluation des actifs n'a pas eu d'incidence significative sur ces comptes. En particulier il n'a pas été identifié d'immobilisations à amortir suivant le système des composants.

### 2.21 METHODE UTILISEE POUR LE CALCUL DES AMORTISSEMENTS

les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou de revient.

le mode d'amortissement pour dépréciation choisi pour les différents postes d'immobilisations est précisé dans le tableau n° 2055.

DUREES MOYENNES D'AMORTISSEMENT	MODE	DUREE NOMBRE ANNEES
logiciels	L	NA
constructions	L	NA
agencements constructions	L	NA
installations techniques, materiel	L / D	1-5
agencements divers	L	5
materiel de transport	L	4
meublier, materiel de bureau	L / D	NA

L = linéaire

D = dégressif

### 2.22 METHODE UTILISEE POUR LE CALCUL DES PROVISIONS

les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

cette provision est constituée en fonction du risque encouru, chaque créance ayant fait l'objet d'une appréciation cas par cas.

### 2.23 METHODE UTILISEE POUR L'EVALUATION DES STOCKS ET EN-COURS

les stocks sont évalués suivant la méthode: "premier entré, premier sorti".

la valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais d'accessoires.

- III - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS  
AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- 3.1 **ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE**  
SE REPORTER AU TABLEAU N° 2054
- 3.2 **ETAT DES AMORTISSEMENTS**  
SE REPORTER AU TABLEAU N° 2055
- 3.3 **ETAT DES PROVISIONS**  
SE REPORTER AU TABLEAU N° 2056
- 3.4 **ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES**  
SE REPORTER AU TABLEAU N° 2057
- 3.5 **ELEMENTS CONSTITUTIFS DES FRAIS D'ETABLISSEMENT**  
NON APPLICABLE
- 3.6 **ELEMENTS CONSTITUTIFS DES FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**  
NON APPLICABLE
- 3.7 **ELEMENTS CONSTITUTIFS DU FONDS COMMERCIAL**

INFORMATIONS ET COMMENTAIRES SUR

PRODUITS A RECEVOIR

3.8 MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN

PRODUITS	EXPLOITATION	100 017
PRODUITS	FINANCIERS	0
PRODUITS	EXCEPTIONNELS	0

NB les montants sont indiqués HT TOTAL xx 100 017

CHARGES A PAYER

3.9 MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN

	MONTANT DEDUCTIBLE	MONTANT NON DEDUCTIBLE
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES ORGANISMES DE CREDIT	0	0
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERS DIVERS	0	0
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	40 378	0
DETTE FISCALES ET SOCIALES	25 274	0
DETTE SUR IMMOBILISATIONS	0	0
AUTRES DETTES	10 388	0

NB les montants sont indiqués HT TOTAL (DEDUCTIBLE + NON DEDUCTIBLE) 76 040 0

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

4.0 MONTANT DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN

	MONTANT	
CHARGES	EXPLOITATION	3 341
CHARGES	FINANCIERES	0
CHARGES	EXCEPTIONNELLES	0

TOTAL xx 3 341

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

4.1 MONTANT DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN

PRODUITS	EXPLOITATION	0
PRODUITS	FINANCIERS	0
PRODUITS	EXCEPTIONNELS	0

TOTAL xx 0

INFORMATIONS ET COMMENTAIRES SUR

( SUITE )

4.2	COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	NOMBRE xx	VALEUR NOMINALE
parts sociales	en début d'exercice	1 000	20,00
parts sociales	émises pendant l'exercice		
parts sociales	remboursées pendant l'exercice		
parts sociales	en fin d'exercice	1 000	20,00

- IV - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

CREDIT BAIL		MONTANT
REDEVANCES RESTANT A PAYER		
CREDIT BAIL	MOBILIER	0
CREDIT BAIL	IMMOBILIER	0
TOTAL		xx 0

ENGAGEMENTS FINANCIERS DIVERS		MONTANT
EFFETS ESCOMPTEES		0
AVAL CAUTIONS		0
ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSION		6 820
FRAIS FINANCIERS A ECHOIR SUR EMPRUNTS		0
AUTRES ENGAGEMENTS		0
TOTAL		xx 6 820

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES		MONTANT
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES ORGANISMES DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
AUTRES		
TOTAL		xx 0

**ENTREPRISES LIEES**

5.0 ( indication des informations y afférentes résultant du bilan et compte de résultat )

---

SAS 2AD  
177 RUE DE BALE - 68 490 BANTZENHEIM  
SIRET : 402 042 634 000 38

**LISTE DES PARTICIPATIONS**

6.0

---

NEANT

- V - INFORMATIONS OBLIGATOIRES DANS L'ANNEXE DE BASE

RAPPEL

ce complément d'informations s'impose lorsque l'entreprise satisfait  
à 2 des 3 conditions suivantes

total du bilan	> 4.000.000	EUROS
chiffre d'affaires HT	> 8.000.000	EUROS
nombre de salariés permanents	> 50	SALARIES

5.1 MONTANT DES REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION , DE DIRECTION ,  
DE SURVEILLANCE

Non applicable

5.2 VENTILATION DE L'IMPOT (is ) ENTRE ELEMENTS D'EXPLOITATION ET ELEMENTS EXCEPTIONNELS

MONTANT

Non applicable

5.3 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Non applicable

5.4 VENTILATION PAR CATEGORIE DE L'EFFECTIF MOYEN

Non applicable

5.5 INDICATION DES ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT  
décalage entre régime fiscal et traitement comptable

Application de l'article 68 de la loi n° 87-1060 du 30.12.1987.  
(Régime Fiscal spécifique en faveur des Groupes de Sociétés).

**2 A D BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Sigle 2AD BFC**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 20 000 Euros**  
**Siège social : 21200 LEVERNOIS**  
**Zone Artisanale Les Bonnes Filles**  
**849 342 407 R.C.S. DIJON**

---

**Procès-verbal des décisions de l'associée unique  
en date du 18 février 2022**

**AFFECTATION DU RESULTAT**  
**Exercice clos le 30 septembre 2021**

**QUATRIEME DECISION**

La réserve légale ayant atteint le dixième du capital social, Monsieur Daniel GEORGES ès-qualité, décide d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à 33 213,54 EUR, au compte « Autres réserves ».

Monsieur Daniel GEORGES ès-qualité, prend acte en outre qu'aucun dividende, ni aucun revenu distribué éligible ou non à la réfaction légale, n'ont été distribués depuis la constitution de la société.

**La Gérance**

Daniel GEORGES

